



BUREAU SYNDICAL Du 05 septembre 2025 à 09h30

Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 20 août 2025 s'est réuni à Arles le 05 septembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 10 membres sur 16, soit 37 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Christelle AILLET, Patrick DE CAROLIS

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, EQUEL Elodie

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 06 juin 2025
- III. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 26 septembre 2025
- IV. Questions diverses

n 1

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20251204-PV_BS050920

ORDRE DU JOUR

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue**
- II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 06 juin 2025 (Annexe-I)**
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour du Bureau syndical du 05 septembre 2025**
 1. Attribution de la marque « Valeurs Parc » à l'Hôtel Camille (Annexe-II)
 2. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à l'Hôtel Les Rizières (Annexe-III)
 3. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à la Couverture Verte (Annexe-IV)
 4. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à l'Hôtel La Muette (Annexes-V et VI)
- IV. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 26 septembre 2025**

A. Délibérations

1. Approbation du rapport d'activité Eaux et Milieux Aquatiques 2024
2. Animation du site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette »
3. Motion de soutien pour la poursuite du cantonnement de pêche de Beauduc, de son balisage et de sa gestion sur des financements conformes à la répartition des compétences en mer (Annexe-VII)
4. Demandes de subventions dans le cadre de la mise en œuvre en 2026 des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc
5. Modification de la composition de la Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation de la Camargue
6. Demande de soutien à la Zone Atelier « Santé-Environnement Camargue »
7. Candidature à l'appel à projet Leader la Routo
8. Adoption du plan de gestion des sites de l'embouchure du Rhône 2025-2034
9. Motion de soutien aux cabanonniers et aux cabaniers
10. Intégration du Conservatoire du Littoral au groupe de suivi des acteurs
11. Approbation du nouvel organigramme du Parc naturel régional de Camargue
12. Création d'un poste permanent de chargé de mission communication
13. Instauration du complément indemnitaire annuel (CIA)
14. Signature du protocole d'accord transactionnel conclu avec le Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la Mer
15. Protocole d'accord transactionnel avec un particulier

B. Avis

- a. Avis non réglementaire relatif au plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat
- b. Avis non réglementaire relatif au document cadre de la chambre d'agriculture quant aux conditions d'installation d'ouvrages de production d'énergie solaire dans les espaces agricoles, naturels et forestiers
- c. Avis relatif au contournement autoroutier

C. Information

- i. Point d'étape de l'Observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité
- ii. Scénario de gestion des Etangs et marais salants de Camargue en 2026
- iii. Le soutien du Syndicat mixte à la filière élevage extensif

V. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09h45, à laquelle sont présents ou représentés 10 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 06 juin 2025

Il convient dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal des débats du Bureau syndical du 06 juin 2025 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour du Bureau syndical du 05 septembre 2025

La Présidente rappelle que l'attribution de la marque « Valeurs Parc » est une compétence du Bureau.

1. Attribution de la marque « Valeurs Parc » à l'Hôtel Camille

Madame GRAILLON fait part de son avis favorable concernant les 4 structures qui sont proposées au marquage ce jour.

Le Directeur explique que l'équipe technique a besoin d'une politique générale concernant l'attribution de la marque « Valeurs Parc ».

Le cadre général actuel consiste à inscrire à l'ordre du jour les demandes dès lors que la structure se situe dans l'une des trois communes du Parc. C'est ensuite le Bureau syndical qui décide.

L'Hôtel Camille est un hôtel du centre-ville d'Arles qui a une bonne dynamique.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à l'Hôtel Les Rizières

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à la Couverture Verte

Il s'agit d'ateliers artistiques. C'est un espace créatif et collaboratif dédié à la mise en réseau des participants et à la valorisation de l'univers de Van Gogh. La structure est située en face de l'Hôtel La Muette.

Le dirigeant de l'activité souhaite que celle-ci soit rattachée au Parc et à ses valeurs. Il y a assez peu de marqués répertoriés dans le référentiel « Activités de pleine nature ».

L'intégrer dans les marqués « Valeurs Parc naturel régional » est un pari. Cela lui permettra de mieux s'intégrer dans le territoire en ayant accès aux réseaux du Parc et ainsi de développer la thématique de la Camargue dans son activité.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Attribution de la marque « Valeurs Parcs » à l'Hôtel La Muette

L'Hôtel la Muette est hors périmètre du Parc mais ses propriétaires sont très impliqués dans la culture camarguaise et travaillent avec des partenaires qui font partie du Parc.

Pour Madame GRAILLON, en matière de tourisme, c'est la destination qui compte.

Madame CONTRERAS estime qu'il est possible de justifier une dérogation exceptionnelle.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 26 septembre 2025

A. Délibérations

1. Approbation du rapport d'activité Eaux et Milieux Aquatiques 2024

Il s'agit d'approuver le rapport d'activité Eaux et Milieux Aquatiques 2024.

2. Animation du site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette »

Le Parc avait postulé pour mener l'animation de ce site Natura 2000 mais n'avait pas obtenu de réponse. Il a tout de même mené l'animation.

Il est proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour car les financements s'arrêtent au 1^{er} janvier 2026 et il revient au Comité syndical de faire le choix de se porter candidat ou non pour la prochaine période d'animation du site. Un bilan sera présenté en Comité syndical.

La Présidente précise qu'il n'y aura plus de financement via le Life MarHa. Si le choix était fait de continuer l'animation, celle-ci serait financée à partir des contributions syndicales.

3. Motion de soutien pour la poursuite du cantonnement de pêche de Beauduc, de son balisage et de sa gestion sur des financements conformes à la répartition des compétences en mer

Le Directeur rappelle que le Préfet de région a envoyé un courrier qui ne donne pas suite à la proposition du Syndicat mixte et de la Région Sud d'étendre le périmètre du Parc en mer. Le Comité syndical doit décider s'il souhaite tout de même aller en mer ou non en 2026, tout en prenant en compte le fait que cela engendre des dépenses.

Le Directeur présente deux scenarii possibles : l'un avec des moyens nautiques et l'autre sans.

Pour des raisons stratégiques liés au cantonnement de pêche, il est proposé une motion de soutien pour la poursuite du cantonnement de pêche.

4. Demandes de subvention dans le cadre de la mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc

Il est décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

5. Modification de la composition de la Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation de la Camargue

Il s'agit de modifier la composition de cette commission afin d'y intégrer un représentant de la Fondation de la Tour du Valat.

6. Demande de soutien à la Zone Atelier « Santé-Environnement Camargue »

Il s'agit d'un dispositif spécifique du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) qui se présente comme un outil au service de la connaissance et de la société afin de mieux préparer ce vaste territoire humide aux changements rapides qui affectent le delta et ses milieux.

Le SMG-PNRC souhaite un appui scientifique sur les sujets d'écotoxicologie, de suivi et d'instrumentation des milieux aquatiques.

7. Candidature à l'appel à projet LEADER la Routo

"La Routo en Camargue" est un projet LEADER auquel le Parc s'associe en partenariat avec la Maison de la transhumance pour marquer 2026, année internationale des parcours et des éleveurs (ONU) et de la nouvelle exposition du musée consacrée à l'agropastoralisme en Camargue.

8. Adoption du plan de gestion des sites de l'embouchure du Rhône 2025-2034

Il s'agit d'adopter le plan de gestion 2025-2034 relatif aux sites de l'embouchure du Rhône.

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône est cogestionnaire sur la zone. Le plan de gestion passe au conseil municipal de la ville quelques jours avant le Comité syndical.

9. Motion de soutien aux cabanonniers et aux cabaniers

Il s'agit de travailler en étroite collaboration avec les trois communes sur ce sujet et de valoriser les cabanons au patrimoine immatériel afin de maintenir le cabanon traditionnel.

Il est décidé de retirer ce point de l'ordre du jour et de le repousser à un comité syndical ultérieur, en 2026

10. Intégration du Conservatoire du Littoral au groupe des acteurs en charge du suivi de la révision de la charte

Le Parc a reçu un courrier de Madame la sous-préfète qui lui demande d'intégrer le Conservatoire du Littoral (CDL) à ce groupe de travail.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET, ne pas intégrer le Conservatoire du Littoral à ce groupe de suivi revient à maintenir un état de crispation. Il vaut mieux avoir tous les acteurs autour de la table.

Pour rappel, le groupe de suivi des acteurs de la Charte est un groupe équilibré dont la constitution a fait l'objet de réflexions en amont. Il se réunit tous les mois pour discuter de l'avancée de la Charte et est constitué de 11 personnes qui représentent le Conseil Consultatif.

Le CDL ne fait pas partie du Conseil Consultatif c'est pourquoi il n'est pas membre permanent de ce groupe de travail. Il est cependant associé aux réunions dès lors qu'il est question de discuter du foncier. Afin de ne pas déséquilibrer le groupe existant il est proposé de retirer ce point de l'ordre du jour, la Présidente enverra un courrier à la sous-préfète en ce sens.

11. Approbation du nouvel organigramme du Parc naturel régional de Camargue

Il s'agit d'approuver le nouvel organigramme qui sera présenté en comité social territorial le 16 septembre.

12. Création d'un poste permanent de chargé(e) de mission communication

Il s'agit de créer un poste permanent d'attaché territorial nécessaire pour pouvoir remplacer la chargée de communication actuelle. L'agent qui occupe actuellement la fonction de chargée de mission communication est une contractuelle de droit privé qui part à la retraite à la fin de l'année 2025

13. Instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Il s'agit d'instaurer le CIA dont le montant sera adopté annuellement lors du vote des documents budgétaires et dont les critères d'attribution seront basés sur l'entretien professionnel.

14. Signature du protocole d'accord transactionnel conclu avec le Syndicat mixte Interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la Mer

Le SYMADREM a engagé des travaux de réfection de la piste d'accès à la Digue à la Mer, sur la portion située entre le chemin du Fangassier et le clos d'Escalaux.

L'entreprise en charge des travaux a endommagé l'éco compteur situé à cet endroit, éco compteur installé par le SMG-PNRC pour servir au suivi de la fréquentation.

Les travaux ayant été effectués en période estivale, les parties reconnaissent des lacunes en termes de communication. Elles s'accordent pour une prise en charge des frais de réparation à parts égales. C'est pourquoi un protocole d'accord transactionnel a été rédigé avec le SYMADREM et est soumis au vote du Comité syndical.

15. Protocole d'accord transactionnel avec un particulier

Il s'agit d'un protocole d'accord réalisé avec un particulier suite à une dégradation.

16. Règlement budgétaire et financier (RBF)

Une délibération concernant la modification du règlement budgétaire et financier est ajoutée à l'ordre du jour.

B. Avis

a. Avis non réglementaire relatif au plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

Il s'agit d'un avis qui a été reporté car il devait être traité en commission au préalable. La commission ayant lieu début septembre 2025, celui-ci sera soumis au vote du Comité Syndical du 26 septembre.

b. Avis non réglementaire relatif au document cadre de la Chambre d'agriculture quant aux conditions d'installation d'ouvrages de production d'énergie solaire dans les espaces agricoles, naturels et forestiers

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a établi un document cadre qui identifie des espaces capables d'accueillir des installations solaires.

Dans un premier temps, le préfet a sollicité l'avis des trois communes du Parc. Le Parc n'a donc pas été consulté à ce moment-là. En revanche, une enquête publique a été ouverte, ce qui permet au Parc de s'autosaisir sur ce sujet pour faire connaître sa position.

c. Avis relatif au contournement autoroutier

Le contournement se faisant à l'extérieur du Parc, il est décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

C. Informations

i. Point d'étape de l'Observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité

Le Directeur fait un point sur cet observatoire pour expliquer les avancées et les difficultés que le Parc rencontre.

ii. Scénarii de gestion des Etangs et marais salants de Camargue en 2026

Le Comité de direction des Etangs et Marais des Salins de Camargue se réunit le 10 septembre.

Le Directeur du Parc partage une présentation de divers scénarii concernant la perspective d'évolution de la gestion des EMSC aux membres du Bureau afin de connaître leur avis et d'obtenir leur aval afin qu'elle puisse être présentée lors du Comité de direction des EMSC.

iii. Le soutien du Syndicat mixte à la filière élevage extensif

Le dossier technique n'étant pas encore prêt, il est décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

iv. Ajout

Il est décidé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'agrément d'un nouveau membre au conseil consultatif. Il s'agit de l'association des sagneurs de Camargue qui a demandé récemment son adhésion au Conseil consultatif.

Il n'y a plus de questions, ni d'observations.
La séance est levée à 12h25



p.8

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20251204-PV_BS050920